



Fédération Départementale des Chasseurs
de la Haute-Garonne

17 avenue Jean Gonord, CS 85861,

31506 TOULOUSE Cedex 5

Décision n° FDC31-ACCA LABASTIDETTE-TERRITOIRE-2021-01 modifiant la liste des terrains devant être soumis à l'action de l'association communale de chasse agréée de LABASTIDETTE

Vu les articles L. 422-8 à L. 422-20 du code de l'environnement,

Vu les articles R. 422-42 à R. 422-61 du code de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 1975 portant agrément de l'Association Communale de Chasse Agréée de LABASTIDETTE,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 novembre 1972 fixant le territoire de l'ACCA de LABASTIDETTE,

Vu les demandes de levée d'opposition cynégétique présentées par messieurs CARREZ Alain et CARREZ Michel du 7 janvier 2020 propriétaires actuels des terrains en opposition,

Sur proposition du Président de l'ACCA de LABASTIDETTE,

Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne

DECIDE

Article 1 – Les terrains désignés en annexe I, à l'exclusion de leurs parties situées dans un rayon de 150 mètres autour de toute habitation ou closes au sens de l'article L. 424-2 du code de l'environnement ainsi que des oppositions déclarées, sont soumis à l'action de l'association communale de chasse agréée de LABASTIDETTE.

Article 2 – L'arrêté préfectoral 24 novembre 1972 fixant la liste des terrains devant être soumis à l'action de l'ACCA de LABASTIDETTE est abrogé.

Article 3 – Les terrains désignés en annexe II sont des enclaves en sens de l'article R. 422-59 du code de l'environnement. Pour application de l'article R. 422-60 du code de l'environnement, le droit de chasse de ces terrains est dévolu à l'association communale de chasse agréée de LABASTIDETTE pour être obligatoirement cédé à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne si celle-ci en fait la demande.

Article 4 – Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative territorialement compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication au répertoire des actes officiels de la Fédération.

Article 5 – Conformément au R.422-40 du Code de l'Environnement, la présente décision fera l'objet d'un affichage dans la commune LABASTIDETTE aux emplacements utilisés habituellement par l'administration. L'accomplissement de cette formalité sera certifié par le maire. La décision sera publiée au répertoire des actes officiels de la fédération départementale des chasseurs.

À Toulouse, le 23 juillet 2021

Le Président de la Fédération
départementale des chasseurs de la
Haute-Garonne



Jean-Bernard PORTET

**Annexe I à la décision n° FDC31-ACCA LABASTIDETTE-TERRITOIRE-2021-01
du 23 juillet 2021 modifiant la liste des terrains devant être soumis à l'action de
L'Association Communale de Chasse Agréée de LABASTIDETTE**

Terrains à comprendre dans le territoire de l'ACCA

Commune	Désignation des terrains
LABASTIDETTE	<p>Tout le territoire de la commune de LABASTIDETTE est soumis à l'action de l'ACCA.</p> <p>A l'exception de (L.422-10 du C.E) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Zone de 150 mètres autour des habitations • Des terrains entourés d'une clôture telle que définie par l'article L. 424-3 du C.E • Des terrains faisant partie du domaine public de l'Etat, des départements et des communes, des forêts domaniales ou des emprises de la SNCF, de SNCF Réseau et de SNCF Voyageurs ; • Des terrains ayant fait l'objet de l'opposition des propriétaires listés ci-dessous : <p>Liste des oppositions :</p> <p>Propriétaires : Section : Parcelles : Superficie :</p> <p><u>Oppositions cynégétiques</u> : Néant</p> <p><u>Oppositions de conscience</u> : Néant</p> <p>Apports propriétés limitrophes (L.422-12 du C.E) : Néant</p> <p>En conclusion, le territoire de la commune de LABASTIDETTE qui devra être soumis à l'action de l'ACCA est approximativement de (surface SDGC 2020-2026) : 425 ha 10 a</p>

**Annexe II n° FDC31-ACCA LABASTIDETTE-TERRITOIRE-2021-01 du 23 juillet 2021
modifiant la liste des terrains devant être soumis à l'action de
L'Association Communale de Chasse Agréée de LABASTIDETTE**

Enclaves

Commune	Section	Parcelles	Observations
LABASTIDETTE		Néant	